



**Doc. 13063**

05 novembre 2012

## Egalité entre les femmes et les hommes : une condition du succès du Printemps arabe

**Réponse à Recommandation<sup>1</sup>**: Recommandation 1996 (2012)  
Comité des Ministres

1. Le Comité des Ministres a pris note de la [Recommandation 1996 \(2012\)](#) de l'Assemblée parlementaire sur l'« Egalité entre les femmes et les hommes : une condition du succès du Printemps arabe ». Il l'a portée à l'attention des gouvernements des Etats membres et communiquée aux comités directeurs compétents<sup>2</sup>, ainsi qu'au Comité exécutif du Centre Nord-Sud pour information et commentaires éventuels. Il a également communiqué la recommandation à la Conférence des OING pour information.

2. Le Comité des Ministres est déterminé à poursuivre le développement de la politique du Conseil de l'Europe à l'égard des régions voisines sur la base des valeurs de l'Organisation. L'égalité entre les femmes et les hommes fait partie intégrante des droits de l'homme et constitue un critère fondamental de la démocratie. La promotion des droits des femmes, de leur participation à la vie publique et politique, la lutte contre les inégalités ainsi que la lutte contre la violence à l'égard des femmes figurent par conséquent parmi les priorités des programmes de coopération convenus notamment avec le Maroc et la Tunisie pour la période 2012-2014. C'est dans ce contexte que s'est tenue à Rabat (Maroc), les 24 et 25 septembre 2012, une conférence régionale sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes, qui a rencontré un vif succès. Les objectifs fixés portent également sur l'indépendance et l'efficacité de la justice, par exemple en diffusant les normes internationales applicables en la matière et en renforçant les capacités des professionnels de la justice.

3. Dans les domaines évoqués par l'Assemblée, le Comité des Ministres s'appuie sur l'expertise et les compétences des instances du Conseil de l'Europe actives dans les domaines pertinents. Ainsi, le Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH), par l'intermédiaire de la Commission pour l'égalité entre les femmes et les hommes (GEC), contribue à éliminer les obstacles institutionnels et juridiques à la participation égale des femmes à toutes les sphères de la vie ainsi qu'à promouvoir la signature et la ratification de la Convention du Conseil de l'Europe pour prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique dans les Etats membres et au-delà (STCE n° 210).

4. La coopération avec les régions voisines est inscrite dans le mandat du Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI). Dans ce contexte, son action porte notamment sur le développement de l'information et la sensibilisation des médias à l'égalité des sexes ainsi que l'échange de bonnes pratiques sur les façons d'éviter les stéréotypes de la femme. Le CDMSI élaborera une recommandation sur les médias et l'égalité entre les femmes et les hommes et étudiera la place réservée aux femmes dans la couverture médiatique des campagnes électorales.

---

1. Adoptée à la 1153<sup>e</sup> réunion des Délégués des Ministres (24 octobre 2012).

2. Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) (GEC), Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC), Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI), Comité directeur pour la politique et les pratiques en matière d'éducation (CDPPE).



5. Le Programme d'activités du Centre Nord-Sud pour 2012 met l'accent sur la poursuite des activités dans le cadre du « Processus Nord-Sud du renforcement du rôle des femmes ». Dans ce contexte, le Centre Nord-Sud a développé le « Réseau Euro-Med pour les femmes » et son site web, réunissant plus de 400 participants issus des dimensions gouvernementales et parlementaires ainsi que des autorités locales et de la société civile. Plusieurs manifestations ont été organisées, notamment au Maroc, autour de la thématique de l'égalité des femmes et des hommes dans la région du sud de la Méditerranée et la conférence annuelle de haut niveau du « Processus Nord-Sud du renforcement du rôle des femmes » se tiendra à Istanbul (Turquie) du 3 au 6 novembre 2012.

6. En matière d'égalité entre les femmes et les hommes, comme dans les autres domaines d'excellence du Conseil de l'Europe, le Comité des Ministres reconnaît l'importance de mettre au service des pays du voisinage l'assistance et l'expertise requises afin de contribuer à bâtir une zone de stabilité démocratique au-delà de l'Europe.